

Conseil constitutionnel : la nomination de Lionel Jospin validée



La commission des Lois de l'Assemblée nationale a validé ce mercredi 17 décembre la nomination de Lionel Jospin au Conseil constitutionnel, après une heure et demie d'audition.

La nomination de l'ancien Premier ministre avait été proposée à l'initiative du président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, pour remplacer Jacques Barrot, nommé en février 2010 et décédé le 3 décembre dernier.

Sur 54 votants, cinquante suffrages ont été exprimés : 40 pour la nomination de Lionel Jospin, et dix contre. L'ancien Premier ministre socialiste siégera au Conseil constitutionnel pour une période de cinq ans, soit le nombre d'années que devait encore effectuer Jacques Barrot jusqu'au terme de son mandat.

"Ce sera pour moi une nouvelle façon de servir la République (...) Je suis heureux de cette décision qui d'une certaine façon, du moins sur les sujets d'actualité politique, me condamne au silence et me voue au travail", a déclaré Lionel Jospin, aujourd'hui âgé de 77 ans. "Quand on envisage de rejoindre une institution prestigieuse et collégiale de la République, il serait sage de ne pas paraître vouloir la bouleverser et encore moins lui donner la leçon", a-t-il poursuivi.